

**OBJET:** AFFECTATION DE RESULTAT

2019 DU BUDGET ANNEXE

COOPERATIVE LAITIERE

# REGISTRE DES DÉLIBER DU CONSEIL COMMUN

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 20/02/2020

ID: 038-200040111-20200206-20\_\_42-DE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

# **DELIBERATION N° 20\_42**

L'an deux mille -vingt, le six février à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

<u>Date de la convocation</u>: le 30 janvier 2020

No selected Controllle	Discount to Allie to a second allies to a
Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
	Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-
En exercice : 36	Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth
Présents : 29	SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte);
Votants : 31	François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur
	Guiers); Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière); Stéphane
	GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-
<u>Résultat du vote</u> :	MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent
	du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38);
Pour : 31	Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de
Contre : 0	Couz);
Abstention: 0	
	Pouvoirs : Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

COMPT	E ADMINISTRATIF 2019 - BU	JDGET ANNEXE	COOPERATIVE
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
	SECTION FONCTIONNEMENT	17 128,50 €	26 000,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	16 869,77 €	
		0.00.0	45447.450
REPORTS	Report en section de fonctionnement Report en section d'investissement	0,00 € 614,47 €	
	Report en section a investissement	014,47 €	0,00 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	34 612,74 €	67 147,46 €
	RESTES A REALISER	7 288,00 €	0,00€
	SECTION FONCTIONNEMENT	17 128,50 €	42 147,46 €
RESULTAT	SECTION INVESTISSEMENT	24 772,24 €	25 000,00 €
	TOTAL CUMULE	41 900,74 €	67 147,46 €
	EXCEDENT		25 246,72 €

#### AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE			
	REPORT	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	RESULTAT 2018	L'EXERCICE 2019	REALISER 2019 Dépenses	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-614,47 €	8 130,23 €	7 288,00 €	-7 288,00 €	227,76
FONCT	16 147,46 €	8 871,50 €	Recettes 0.00 €		25 018,96 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 20/02/2020



ID: 038-200040111-20200206-20\_\_42-DE

# Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	7 515,76 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	25 018,96 €

# Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le13 février 2020, Le Président,

Denis SEJOURNE.